



# Survivre sur la 1215

Association loi 1901, déclaration enregistrée à la sous-préfecture de Lesparre le 30.06.1999 n°4/03084

68 Chemin de Grayan. 33123 Le Verdon s / mer

Tel: 05.56.09.67.43

E-Mail: [surla215@free.fr](mailto:surla215@free.fr)

Internet: <http://surla215.free.fr>

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU SAMEDI 19 FEVRIER 2011

\*\*\*\*\*

L'assemblée générale annuelle suivie de l'assemblée générale extraordinaire de l'association « **SURVIVRE SUR LA 1215** » se sont déroulées le samedi 19 février 2011 à 15 H à l'Espace François Mitterrand de Lessparre.

**Etaient présents** : Thierry TENAU (Président), Alain GENESTE (Secrétaire), Mauricette DUMARTIN (Trésorière), Michel GUE (Coordinateur site internet), Nicole BADOT (membre du bureau), Gérard BARBÉ (membre bureau), Jacques PLANCQ (membre bureau).

**Etaient excusés** : Maité LEVEBVRE (Vice-présidente), Jean-Marie MANSARD (membre)

**Etant dans une période de campagne électorale avec l'approche des élections cantonales, l'association avait décidé de ne pas inviter officiellement les élus et les candidats afin d'éviter toutes formes de polémiques.** Seul Mr Bernard GUIRAUD en tant que Maire de Lesparre, commune qui recevait l'assemblée générale, avait été invité. **Un simple communiqué de presse informait de l'assemblée générale et que toutes personnes intéressées par le dossier de la R.D 1215 étaient les bienvenues.**

**Etaient excusés** : Mr Bernard GUIRAUD (Maire de Lesparre), Mr Xavier PINTAT (Maire de Soulac s / mer)

Parmi les nombreux adhérents et participants, on notait la présence de : **Mr Jean-Bernard DUFOURD (Maire de Naujac), Mr Johnny CARON (Conseiller Municipal de Eysines), Mr Jean-Claude LAPARLIERE (Conseiller Municipal de Lesparre), Mr Jean CAZAUX (Conseiller Municipal de Lesparre), Mr Philippe POUJEAUX (Conseiller municipal de Gaillan).**

Le Président **Thierry TENAU** ouvre la séance en remerciant les personnes présentes, les élus et notamment la municipalité de Lesparre pour l'accueil de l'assemblée générale de « **SURVIVRE SUR LA 1215** » sur la commune.

Il adresse également des remerciements à **Mr Joël CAZAUBON**, Président du Conseil d'Administration du Crédit Mutuel, établissement bancaire qui a octroyé un chèque de 1000 euros dans le cadre de l'opération « coup de pouce aux associations ». Il remercie tous les membres du bureau qui sont à ses côtés pour mener à bien le combat pour la modernisation de l'axe routier Le Verdon / Bordeaux, qui est un bénévolat fastidieux et ingrat, parfois, face aux critiques non-fondées et pour les résultats qui ne s'obtiennent pas du jour au lendemain...L'aménagement d'une infrastructure routière s'effectuant sur du long terme. En effet, « SURVIVRE SUR LA 1215 » est au service de la sécurité et de l'intérêt général depuis 1999 !

Après avoir présenté les membres du bureau, le Président annonce l'ordre du jour des deux assemblées. Un diaporama est diffusé tout le long de la réunion.



De gauche à droite : (N.BADOT, A.GENESTE, G.BARBE, T.TENAU, J.PLANCQ, M.DUMARTIN)

## ASSEMBLEE GENERALE

### -BILAN DES ACTIONS 2010-2011

#### \*Elections régionales mars 2010 :

Dans le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports et de l'intermodalité de mars 2007, le Conseil Régional d'Aquitaine précise :

*« La qualité des liaisons actuelles nuit à l'attractivité du Médoc et de la Haute Gironde, à leur développement économique et en particulier à leurs ports respectifs. Conforter l'attractivité des ports dans une logique intermodale mer-route, désenclaver le Médoc et la Haute Gironde et favoriser le caractère régional des deux axes nécessitera de poursuivre l'aménagement des deux itinéraires ».*

Par conséquent, un questionnaire comportant 3 questions essentielles sur la R.D 1215 a été adressé à tous les candidats. A l'unanimité, tous les candidats **ont confirmé la corrélation entre les infrastructures et le développement économique et l'urgence vitale de l'aménagement et la sécurisation de la R.D 1215. A la majorité, les candidats ont estimé que la région Aquitaine devait participer financièrement à l'étude économique demandée par « SURVIVRE SUR LA 1215 » sur l'estimation des retombées économiques en Médoc suite à la modernisation de la R.D 1215.**

### **\*Parc Naturel Régional (PNR) :**

L'acte de naissance du PNR a été officialisé lors de la séance plénière du Conseil Régional d'Aquitaine le 25 octobre 2010. A la lecture du projet de délibération rédigé concernant le lancement de la procédure sur la création du PNR, « SURVIVRE SUR LA 1215 » est intervenue afin d'obtenir une modification d'un paragraphe. En effet, il était stipulé que *«Le Médoc s'estime être mal desservi par une ligne de chemin de fer à rénover et à redynamiser et par une route nationale par laquelle transite l'ensemble du trafic et qui génère des temps de parcours relativement long. Ce qui est dénoncé comme un problème peut se révéler in fine un atout (l'enclavement du Médoc contribue à sa préservation) dans le contexte d'un PNR ».*

Un amendement a été voté à l'unanimité et la modification suivante a été apposée : *«Malgré la rénovation de la voie ferrée existante pour un montant de près de 45 millions d'euros dont 11 millions d'euros financés par le Conseil régional d'Aquitaine, le médoc pâtit encore d'un enclavement qui constitue un frein à son développement. Il convient à cet effet de poursuivre la promotion de l'utilisation de la ligne ferroviaire. De même, l'axe routier majeur, ex route nationale devenue route départementale 1215 génère des temps de parcours pénalisants pour le désenclavement de ce territoire. Dans ce contexte, la création d'un PNR en médoc doit s'inscrire dans un projet d'aménagement du territoire garant de l'équilibre entre préservation et développement de la presqu'île médocaine ».*

### **\*Déviation de Lesparre :**

L'association informe de la situation actuelle de ce dossier. Après être à nouveau intervenu auprès du Conseil Général de la Gironde et de Mr Bernard GUIRAUD, Maire de Lesparre, une étude de variante de tracé par rapport à celui existant de 1983 a été confirmée et 3 tracés ont été déterminés. 2 à l'ouest (le long de la voie ferrée) et 1 à l'est.

### **\*Déviation de Listrac :**

La traversée de cette commune constitue avec celle de Lesparre les 2 principaux points noirs de la R.D 1215. Il est rappelé d'une part, la situation actuelle de Listrac, à savoir le passage de 12000 voitures et de centaines de camions par jour dans le bourg et à proximité d'une école, des riverains et d'autre part les engagements de certains élus médocains durant les élections sur ce dossier.

L'association profite de l'assemblée générale pour réitérer sa demande express du contournement de cette commune, sachant que le maire, Mr Michel PRIOLLAUD s'est positionné officiellement et médiatiquement en faveur de ce projet en portant un remaniement foncier au niveau du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de 80 hectares pour la réalisation de cette déviation.

### **\*Point noir aménagé :**

Le carrefour Vendays-Queyrac a été sécurisé ce qui constitue la suppression d'un point noir supplémentaire. Il est rappelé que ce carrefour était recensé dans le listing des zones accidentogènes de 1999 créé par l'association.



(AVANT)



(APRES)

### **\*Point noir prochainement aménagé :**

Le carrefour Avensan-St Raphaël situé sur la partie sud du Médoc va être prochainement sécurisé par l'aménagement d'un giratoire. Il est rappelé qu'en 2003, un reportage TV de France 3 suite à un accident mortel avait entraîné dans un premier temps la modification du marquage au sol, transformation de la ligne blanche discontinue en ligne blanche continue à hauteur de l'intersection pour inhiber tout dépassement. « SURVIVRE SUR LA 1215 se réjouit de ce point noir supplémentaire qui va être résorbé.

Malgré certaines avancées non-négligeables sur la sécurisation de la R.D 1215 orchestrées par le Conseil Général de la Gironde, d'autres points noirs subsistent encore : **carrefour « les Huttes » (Le Verdon s / mer), carrefour « Lihan » (Soulac / Talais), entrée du Centre-leclerc (Lesparre), carrefour Saint-Laurent / Beychevelle.**

### **\*Carrefour Saint-Laurent / Beychevelle :**

« SURVIVRE SUR LA 1215 » déplore qu'un nouvel accident mortel se soit produit le 22 décembre 2010 sur cette intersection. **Il est rappelé les courriers des pouvoirs publics en date de 2003 qui annonçaient à l'époque, l'aménagement d'un giratoire.** Face à l'inertie constatée sur ce dossier et suite aux accidents qui se succèdent malheureusement encore, « SURVIVRE SUR LA 1215 » est intervenu à nouveau et présente la réponse du service des infrastructures du Conseil Général de la Gironde en date du 4 février 2011 qui confirme le projet de 2 giratoires afin de sécuriser également le carrefour situé plus en amont qui dessert Pauillac.



### **\*Crédit Mutuel :**

Dans le cadre de l'opération « coup de pouce aux associations », le crédit mutuel a octroyé un chèque de 1000 euros remis à « SURVIVRE SUR LA 1215 » lors de l'assemblée générale de cet établissement bancaire le 26 mars 2010.

## **-RAPPORT FINANCIER**

**Mauricette DUMARTIN** dresse le rapport financier de l'association : en recettes et en dépenses, le solde est positif et quitus lui est donné. Le cahier des comptes est à la disposition des adhérents qui souhaiteraient éventuellement le consulter. Le Président rappelle que le montant de la cotisation est de 8 euros et qu'il n'a pas augmenté depuis la création de l'association.

## **-RENOUVELLEMENT DU BUREAU**

Ce renouvellement s'opère par un tiers-sortant annuellement, conformément aux statuts. Cette année, **Mauricette DUMARTIN, Gérard BARBÉ et Thierry TENAU** sont sortants. Il est rappelé que des formulaires pour des actes de candidatures afin d'intégrer la structure dirigeante de l'association ont été adressés aux adhérents conjointement avec la convocation pour l'assemblée générale et que les candidatures peuvent être enregistrées le jour même de l'assemblée générale.

**Mauricette DUMARTIN et Gérard BARBÉ** ont émis le souhait de ne pas se représenter. Le Président tient au nom de « SURVIVRE SUR LA 1215 » à les remercier chaleureusement pour leur dévouement, leur travail et pour ce qu'ils ont apporté à l'association au travers leur engagement respectif.

Le Président **Thierry TENAU** représente sa candidature.

Deux nouvelles candidatures sont enregistrées : **Murielle GARRIGOU et André HOUEL**.

Après avoir constaté l'absence de candidatures supplémentaires, il est procédé au vote. A l'unanimité, les 3 candidats sont élus.

Le nouveau bureau se compose des membres suivants : **Thierry TENAU (Président), Maité LEFEBVRE (Vice-présidente), Alain GENESTE (Secrétaire), Murielle GARRIGOU (Trésorière) Michel GUE (Responsable site internet), Nicole BADOT (Membre), André HOUEL (Membre), Jean-Marie MANSARD (Membre), Jacques PLANCQ (Membre).**

## **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Le Président expose les raisons qui ont amenées l'association à effectuer une deuxième assemblée générale extraordinaire en 2 ans afin de modifier les statuts actuels. En effet, afin de se préserver de certains comportements ou agissements de la part de certains membres ou adhérents qui pourraient porter atteinte à l'éthique, l'image et au bon fonctionnement de l'association, une extension de l'article 2 précisant les modalités, les critères et les moyens de refuser une adhésion ou d'exclure un adhérent ou membre est proposée aux adhérents présents. Le Président précise que l'association ne peut accepter certains faits qui dépassent certaines limites de l'acceptable. Toute personne est libre d'adhérer ou de ne pas renouveler son adhésion conformément au règlement des associations type loi 1901.

La nouvelle version proposée par le bureau de l'article n°2 est soumise au vote des adhérents présents conjointement aux pouvoirs des adhérents absents attribués aux membres du bureau.

**Parmi les adhérents présents, seul Mr Jean BOTTARO vote « CONTRE ».**

La nouvelle version de l'article n°2 est adoptée et validée à la quasi-unanimité et se présente sous la forme suivante :

*« Tout membre ou adhérent de l'association dispose de la liberté de renouveler ou non sa candidature (Membre) ou son adhésion (adhérent), actes qui constituent un engagement moral et un soutien indéfectible à l'égard des membres, de la mission et l'objet de l'association clairement définis dans ses statuts. Tout adhérent ou membre de «SURVIVRE SURLA 1215 » dont l'attitude ou les propos constitueraient, à l'appréciation du bureau, une atteinte au bon fonctionnement, à l'organisation, à l'éthique et à l'image de l'association ou d'un de ses administrateurs, pourra être exclu de l'association et son renouvellement d'adhésion refusé sur décision prononcée à la majorité des membres présents lors d'une réunion organisée à la demande du Président. Cette décision sera notifiée à l'intéressé par courrier explicite, recommandé avec accusé de réception ».*

## **-ELECTIONS CANTONALES**

Dans le cadre des élections cantonales de mars 2011, un questionnaire a été adressé aux candidats aux élections cantonales sur les cantons renouvelables de Saint-Laurent, Pauillac et Castelnau. Les réponses seront publiées médiatiquement dans la plus grande transparence et objectivité afin d'informer les médocains et les usagers de la R.D 1215. Bien évidemment, aucune consigne de vote ne sera donnée.

L'association informe qu'elle sera vigilante durant la campagne des élections cantonales de mars 2011 et notamment sur les engagements des candidats concernant le dossier de la R.D 1215, sans ignorer le travail réalisé et tout en refusant la démagogie. La mission de l'association est de contribuer également à l'émergence d'un travail en partenariat pour l'aboutissement d'un objectif, à savoir le développement économique du Médoc autour d'un axe routier structurant.....sans ignorer le chemin de fer, compétence régionale et bien sûr l'estuaire, espace naturel qui peut favoriser les déplacements par bateaux entre le port du Verdon et celui de Bordeaux-Bassens.

## **-INTERVENTIONS DANS LA SALLE**

**Jean BOTTARO** : *« Je regrette que Mr Gérard BARBE quitte l'association. Je souhaite expliquer ma position « CONTRE » l'extension de l'article 2 des statuts. J'ai effectivement exprimé mon point de vu dans la presse sur la nouvelle orientation prise par l'association et je pense que cette dernière prend le risque de se refermer sur elle-même ! Je soutien l'association et ses actions comme notamment le jour du barrage à Castelnau où j'étais à vos côtés et j'ai même envoyé des photos de l'accident de Saint-Laurent du mois de décembre puisque je circulais ce jour-là à hauteur de ce carrefour. J'ai utilisé la presse qui est aussi un contre-pouvoir. »*

**Maxime SURE** : *Les déviations apportent certaines solutions mais pas toujours au niveau de la sécurité et plus précisément sur des accès qui débouchent sur la déviation de Saint-Laurent. Effectivement le carrefour de Saint-Laurent / Beychevelle est accidentogène mais celui qui dessert Pauillac également ! »*

**Michel GUE** : *« Etant riverain du bourg de Gaillan, je constate que les poids-lourds roulent à vive allure dans l'agglomération et détériorent considérablement la route et il serait judicieux que le revêtement de la traversée de Gaillan soit refait. J'ai été témoin d'un accident d'un 15 tonnes dans le jardin de mon voisin où fort heureusement personne n'était dehors ce jour-là ! Et dire que nous allons avoir des poids-lourds de 44 tonnes sur les routes ! Je regrette le manque de réactivité du maire de Gaillan à ce sujet ».*

**Jean-Claude LAPARLIERE** : « Je souhaiterais pousser « un coup de gueule ! Il est regrettable qu'à chaque période électorale on constate que le dossier de la R.D 1215 revient systématiquement sur la table et notamment celui de la déviation de Lesparre. Alors qu'une réunion en date de mars 2010 a eu lieu à la mairie de Lesparre sur cette déviation, comment se fait-il que jusqu'à présent il n'y ait eu aucun écho sur ce sujet et comme par hasard, à l'approche des élections cantonales, on est en train de le sortir du chapeau !

**Jean-Bernard DUFOURD** : « Je regrette la présence d'aussi peu d'élus, même si effectivement il n'y avait pas d'invitation officielle. Il faut recentrer le débat car le rôle de l'association se situe sur la R.D 1215, même si effectivement on peut aborder l'existence de la route des lacs et la promotion de la voie ferrée, mais l'axe principal est la 1215 est pour avoir du développement économique il faut la modernisation des infrastructures et donc de la R.D 1215 ! »

**Jean CAZAUX** : « Je voulais aborder la problématique du magasin LDL à Lesparre situé en bordure de la R.D 1215 où il n'y a aucun aménagement d'accès contrairement aux magasins NETTO et BRIK A VRAK car il y a régulièrement des collisions ! je m'interroge sur ces absences d'aménagements sécurisés au niveaux de certains magasins de façade générale !

**Philippe POUJEAUX** : « Dans le même registre, que pensez-vous de la situation actuelle dans le bourg de Gaillan suite à l'implantation des 4 magasins le long de la R.D 1215 qui génèrent un trafic important avec un parking dépourvu d'accès sécurisé » ?

**Thierry TENAU** : « Le rôle de l'association est d'être vigilante sur les engagements et les déclarations des élus et des candidats en période électorales surtout celles écrites car « les paroles s'envolent mais les écrits restent ! » Nous avons sollicité dernièrement un rendez-vous auprès du nouveau Président de la CCI de Bordeaux, Mr Pierre GAUGET, afin d'obtenir la réalisation de l'étude économique en Médoc suite à l'aménagement de la R.D 1215. Il faut 20 000 euros en tenant compte de l'impact sur l'environnement ! Cette étude permettrait ainsi de répondre à une minorité qui doute encore de la corrélation entre les infrastructures et le développement économique ! Notre seul et unique but est l'intérêt du Médoc et des usagers de la R.D 1215 ! à ce sujet, nous ferons publier médiatiquement les réponses des candidats aux cantonales à notre questionnaire ».

**Gérard BARBÉ** : « Comme je l'ai indiqué au Président, je me retire du bureau pour des raisons personnelles qui sont liées au désir de me ménager conformément aux indications du corps médical. Bien sur adhérent depuis 1999, je reste un adhérent toujours disponible si le Président souhaite un avis. Concernant la voie ferrée, le GPMB fait son possible pour que l'armateur utilise le train jusqu'au port de Bordeaux et nous ne pouvons que nous féliciter du suivi de ce dossier par le Port, La commune du Verdon, la CDC Pointe du Médoc (Voir le SCOT sur le sujet) RFF et la Région Aquitaine. Il faudra envisager la possibilité de croisement des Trains entre Lesparre et le Verdon vers Queyrac ou Saint Vivien. Concernant la déviation de Lesparre, le dossier avance. j' ai vu le projet, mais comme toujours il faudra du temps. La réforme de la TP et des collectivités territoriales ont des conséquences financières et le Département gère 7000 Kms de routes. Notre action à le mérite d'apporter un soutien aux Conseillers Généraux du Médoc afin qu'au sein de l'assemblée départementale pour que le Médoc ne soit pas oublié. Aussi **le développement économique** (Productif et industriel avec le Grand Port Maritime du Verdon, plus la Ville centre de Lesparre, Touristique .....), **l'Aménagement du Territoire et les infrastructures Routières sont étroitement liés**. La RD 1, la RD 1215 sont la colonne vertébrale du Médoc, mais nous ne pouvons pas oublier la route des lacs qui est de plus en plus utilisée pour se rendre à Mérignac, Saint-Médard en Jalles et Bordeaux..... Par ailleurs la RD 2 route des Vins ou des Châteaux est également un atout. Pour moi je partage la réflexion du Sous Préfet. Nous devrions avoir un SCOT Médoc en synergie avec la CUB. Je considère que le PNR sera une bonne chose car les élus du Médoc vont être obligés de **décider de l'AVENIR du Médoc** !!!! »

**Johnny CARON** : « Je remercie les membres de l'association pour le travail accompli sur le dossier de la « RD 1215 » et particulièrement son président. Je regrette que les questions précises et judicieuses du public n'aient pu être posées aux élus concernés par ce dossier car ils sont absents. Je précise que je n'ai pas été invité personnellement. J'ai répondu à l'invitation publiée dans le journal Sud Ouest. Il est tout à fait normal et important, que comme candidat à l'élection cantonale sur le canton de Castelnau de Médoc, je participe à cette assemblée générale accompagnée de ma suppléante Muriel HENOCQ. Ce sujet est crucial pour la presqu'île du Médoc et tout particulièrement pour le canton où je suis candidat avec la déviation de la commune de Listrac. J'approuve toutes les interventions des participants et principalement le côté accidentogène de cette route, qui a détruit la vie de certaines familles. Je rappelle que cette route est « la colonne vertébrale du Médoc » et qu'elle est nécessaire à son développement économique. Cette route est une priorité dans mon programme. Elle doit être réalisée rapidement, en concertation avec toutes les parties concernées, mais pas au détriment du réseau des voies secondaires ».

**L'assemblée générale se termina à 17h30 et fut clôturée par un pot de l'amitié.**

**\*Compte-rendu envoyé aux : adhérents, parlementaires (Député, Sénateur), Président Conseil Général de la Gironde, Président Conseil Régional d'Aquitaine, 3 Conseillers Régionaux locaux, 6 Conseillers Généraux canton Saint-Vivien, Lesparre, Pauillac, Saint-Laurent, Castelnau, Blanquefort , presse locale (SUD-OUEST, Journal du Médoc).**